

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Culture

16. La Halle : tarifs 2023 (location et billetterie)

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

- Tarifs 2023 location salle
- 1) Tarifs 2023 location salle

	2022	Propositions pour 2023 (base + 2,8 % Indice des prix à la consommation, arrondi à l'euro supérieur)
Entreprises privées	447 €	460 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	gratuité 1 journée/an et 104 € au-delà	gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie	208 €	214 €
Associations Vire Normandie	104 €	107 €
Associations extérieures à Vire Normandie	208 €	214 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	216 €	223 €

Délibération n°2022/07/04/16 du 4 juillet 2022 à 20h30



• II) Tarifs 2023 : billetterie spectacles

Augmentation des recettes par l'application du tarif à 26 € sur 3 spectacles minimum sur la saison :

En 2022, l'ajout d'un nouveau tarif dit « Hors catégorie » à 26 € (pour les spectacles exceptionnels aux cachets plus onéreux) a permis de générer une augmentation conséquente des recettes.

Pièce de théâtre tête d'affiche	Tarif	Nombre d'entrées	Recette totale	Recette moyenne par fauteuil
2018	Grille A	179	2402 €	13,42 €
2019	Grille A	178	2506 €	14,08 €
2022	26 €	256 (2 représentations)	5668 €	22,14 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Grâce au tarif de 26€, dans le cas d'une salle à jauge pleine dont 155 places payantes :

Recettes = **4030 €**, soit environ **1500 € de recettes supplémentaires** /spectacle par rapport au choix de la grille A, ce qui représente une augmentation de 60 %.

Le choix d'appliquer le tarif « Hors catégorie » de 26 € plutôt que la grille A, à au moins trois spectacles de la saison 2022/2023 pour lesquels les coûts artistiques sont les plus élevés permettra donc, outre le fait de générer environ 4500 € de recettes supplémentaires annuelles.

Cela permettra également de ne pas augmenter les autres grilles de tarif, et de conserver une pratique tarifaire attractive pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, et sur d'autres spectacles, qui ont plus de mal à se remplir.

Proposition tarifs 2023 :

-Hors catégorie : 26 €

-Grille A : normal 16€, réduit 11 €, spécial 9 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

-Grille B : normal 13€, réduit 10 €, spécial 7 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

-Grille C : normal 11€, réduit 9 €, spécial 6 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

Rappel : Le tarif réduit s'applique :

- aux scolaires et aux étudiants de moins de 26 ans, sur présentation de justificatif, sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C
- aux groupes à partir de 6 personnes, sur les spectacles et concerts des grilles B et C, en prévente uniquement.
-

Rappel : Le tarif spécial s'applique :

- aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C

Rappel : Critères d'application des tarifs :

Hors catégorie : spectacles exceptionnels aux cachets plus onéreux

Grille A : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale

Grille B : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale moins connus

Grille C : groupes ou artistes « découverte ».

-Tarif unique : 7,50 €, coup de pouce pour les adultes sur certains spectacles. Lorsque le tarif « unique » est appliqué pour un spectacle, le tarif de **5 € pour les enfants de moins de 13 ans** reste la règle, comme pour tous les autres spectacles de la saison.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

-Concert pédagogique : 3,50 €

« Atouts Normandie concerts spectacles » acceptés, reconduction en 2023.
Pass Culture accepté.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- de donner un avis favorable à la mise en place de ces tarifs pour l'année 2023.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent fichier est en ligne sur le site internet de la Mairie de Vire Normandie et qu'il est accessible en permanence dans un délai de deux mois à compter de sa notification de publication.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220706-16-DE
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet - 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			